



# Spécial IUFM

**Stagiaire IUFM, vous trouverez dans ce document l'essentiel de ce que vous devez savoir sur votre situation administrative :**

- **formation et titularisation**
- **mouvement et affectation**
- **débuts et suites de la carrière**  
(*promotions, traitements, congés, retraite...*)

## **Pourquoi un syndicat ?**

- L'administration vous informe (BO, circulaires rectorales, directives dans l'établissement, i-prof...) et gère votre carrière.
- Mais elle ne respecte pas toujours vos **droits** et peut commettre des **erreurs** : un **syndicat** fait entendre **une autre voix**.

## **Pourquoi le CNGA ?**

Face aux difficultés, aux crises, aux conflits, le plus souvent les solutions ne passent ni par l'administration ni par de grosses organisations, devenues elles-mêmes des administrations impersonnelles.

Le **CNGA**,

- *un syndicat au service de ses adhérents*
  - . qui a fait de la défense des cas individuels un devoir déontologique,
  - . qui, par ses **fiches** pratiques -simples, claires mais qui disent l'essentiel-, ses **conseils** personnalisés, vous aidera à résoudre vos problèmes professionnels.
- *un syndicat qui défend la mission première de l'Ecole : ENSEIGNER..*
- *un syndicat qui propose, pour répondre aux besoins de chacun, des solutions structurelles et pédagogiques pour les collèges et les lycées, (le socle commun pourrait être une chance, à condition qu'il soit défini rigoureusement et ne devienne pas une « RMI culturel »).*

## I Formation en IUFM

Les modalités de la formation sont définies par le plan de formation établi par chaque IUFM dans le cadre défini par la circulaire n° 2002.070 du 4-4-2002 (BO n° 15 du 11-04-02).

En voici les grandes lignes.

### 1) Les stages

- **Stage en responsabilité** : maximum 216 heures (6 heures par semaine) pour la plupart des stagiaires ; 360 heures (EPS), 288 heures (enseignement technique et professionnel), 12 heures par semaine (CPE), en collège si possible.
- **Stage de pratique accompagnée** : 2 semaines en moyenne, le plus souvent en lycée.
- **Stage en entreprise** : obligatoire pour les stagiaires CAPET, CAPLP (y compris enseignement général) et CPE. Parfois proposé à tous les stagiaires.
- Un *stage de sensibilisation* en école peut être proposé.

### 2) Les enseignements

L'IUFM doit offrir une formation de 216 heures max. (et 1 semaine libre de toute activité pour la réalisation du mémoire professionnel) :

- formation de «spécialistes des apprentissages scolaires» (approche disciplinaire et interdisciplinaire),
- formation de «fonctionnaires du service public d'éducation»,
- information sur les «divers contextes scolaires».

### 3) Le mémoire professionnel

Il est défini par un *cahier des charges* précis. Un des 3 volets de la validation de la formation initiale, il fait l'objet d'une *soutenance individuelle et publique*.

## II Titularisation

### 1) Pour les stagiaires certifiés, PEPS, PLP et CPE

- Les 3 éléments de la formation doivent faire l'objet d'une **évaluation positive** par l'IUFM :
  - validation du stage en responsabilité par un jury à partir des différentes visites. Possibilité d'une «visite complémentaire» avec inspecteur,
  - appréciation des enseignements suivis par un jury (modalités définies par le CA de l'IUFM),
  - soutenance orale individuelle et publique devant un jury.
- La commission de validation prépare un rapport individuel et précise si la scolarité a été satisfaisante ou non et propose une prolongation de stage ou non ; les jurys académiques décident de la titularisation.

### 2) Pour les agrégés stagiaires

Les modalités d'évaluation de la formation relèvent de la compétence de l'IUFM mais l'évaluation de l'année de stage relève de l'*Inspection Générale*, qui propose la titularisation après *inspection*.

*Vous avez été*  
**TITULARISÉ,**  
*avez-vous fait*  
**VALIDER**  
*vos services*  
**AUXILIAIRES ?**

*pour en savoir plus,*  
*contactez-nous*  
*cnga@cnga.fr*

**Enseignement  
du second degré**  
**CNGA-CGC**  
[www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)

**Fonctions  
Publiques-CGC**  
[www.fp-cgc.org](http://www.fp-cgc.org)

**Confédération  
CFE-CGC**  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)

## III Mouvement et affectation

La formulation des vœux intervient très tôt dans l'année scolaire (le B.O. spécial sort généralement en octobre), aux mêmes dates que pour les titulaires, bien avant que ne soient connus les résultats de l'évaluation du stage. Le mouvement a lieu en 2 temps.

- La **phase interacadémique** (décembre) est **obligatoire** pour les stagiaires. Elle ne permet de demander que des académies. Si les vœux formulés ne peuvent être satisfaits, il est fait appel à la procédure d'**extension des vœux à partir de l'académie demandée en premier** (dans un ordre défini, qui est publié au BO). Il ne faut pas hésiter à formuler un grand nombre de vœux, ceci permet d'exprimer son propre ordre de préférence.
- La **phase intra-académique** (en avril) est la plus **délicate** et mérite particulièrement réflexion. Une fois son académie d'affectation connue, on formule des vœux (20 max.). Vœux précis **dont les APV [Affectations à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation]**, qui donnent ultérieurement des avantages, zones géographiques plus ou moins larges et zones de remplacement (pour être TZR, à l'année ou en remplacement temporaire). La procédure d'**extension des vœux** existe aussi à ce stade.

Les **barèmes** sont arrêtés par le ministre (**inter**) et le recteur de chaque académie (**intra**). Ils tiennent compte de la **situation** administrative et personnelle, mais les points attribués sont aussi fonction des **types de vœux** formulés : choisir certains postes, c'est aussi préparer son avenir... Pour plus de précisions, contactez le CNGA.

## IV Reclassement promotion retraite

- Le **reclassement**, c'est la prise en compte pour l'**avancement**, après constitution d'un dossier, de certains **services antérieurs** : services de MA ou dans l'enseignement privé sous contrat, services de MI/SE ; on applique un pourcentage (115/135 pour les premiers dans la plupart des cas, 100/135 pour les seconds). Le **service national** effectué avant ou après l'entrée dans l'Education Nationale compte intégralement.
- Les **promotions d'échelon dépendent de la note sur 100** et se font automatiquement, selon le tableau suivant :

Agrégés, certifiés, Prof. EPS, PLP, CPE			
Echelons	Grand choix	Choix	Ancienneté
1er au 2ème			3 mois
2ème au 3ème			9 mois
3ème au 4ème			1 an
4ème au 5ème	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9ème au 10ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans
10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

- La **retraite**
  - Pour toucher une pension de l'Etat, il faut avoir accompli **15 ans de services** civils ou militaires et atteint **60 ans**, sauf cas particuliers (3 enfants par exemple).
  - Le **montant** de la pension dépend de la **durée d'assurance** qui, à 60 ans, détermine décote ou surcote éventuelles (toutes les années de travail, tous régimes confondus, comptent intégralement : 1 année à temps partiel, à mi-temps = 1 année) et des **années liquidables**, années **valables** automatiquement, ou **validables** après rachat (elles comptent proportionnellement à leur durée : 1 année à mi-temps = 1/2 année).
- Si vous avez travaillé **avant votre titularisation**, conservez tous les **justificatifs** en votre possession (contrat de travail, bulletins de salaire...). Ils vous serviront pour le futur décompte de vos années de cotisation.
- Préparez votre avenir dès maintenant ! N'hésitez pas à nous consulter.**



C'est aussi :

[www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)  
[cnga@cnga.fr](mailto:cnga@cnga.fr)

## Congés scolaires 2005-2006

### Vacances de Toussaint

Zones A, B et C: Du samedi 22 octobre 2005  
au jeudi 3 novembre 2005

### Vacances de Noël

Zones A, B et C: Du samedi 17 décembre 2005  
au lundi 3 janvier 2006

### Vacances d'hiver

Zone A: Du samedi 18 février 2006 au lundi 6 mars 2006  
Zone B: Du samedi 11 février 2006 au lundi 27 février 2006  
Zone C: Du samedi 4 février 2006 au lundi 20 février 2006

### Vacances de printemps

Zone A: Du samedi 22 avril 2006 au mardi 9 mai 2006  
Zone B: Du samedi 15 avril 2006 au lundi 2 mai 2006  
Zone C: Du samedi 8 avril 2006 au lundi 24 avril 2006

### Début vacances d'été

Zones A, B et C: mardi 4 juillet 2006.

Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

La zone A comprend les académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

La zone B comprend les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

La zone C comprend les académies de Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.

Extrait des  
"Douze principes essentiels  
de l'Enseignement, selon le  
CNGA"

-L'enseignement doit respecter la **neutralité en matière confessionnelle, politique et idéologique**. C'est dire qu'il doit respecter la laïcité telle que la définissait Jules Ferry dans sa "lettre aux instituteurs".

-L'examen du baccalauréat doit être **maintenu. Il doit attester le niveau atteint et garantir la capacité d'accès aux débouchés des études qu'il sanctionne.**

-Tous les examens et concours doivent être **nationaux**, comporter un écrit anonyme et être maintenus à l'abri de toute pression, ce qui **exclut tout contrôle continu.**

### CNGA

Statuts, conformes à la loi de 1884  
sur les syndicats professionnels,  
déposés le 17-7-1968 à la Préfecture  
de la Seine et enregistrés  
sous le n° 14-354

\*

Université Autonome  
Directeur de la publication :  
M.-E. ALLAINMAT

\*

Dépôt légal à parution  
Commission paritaire :  
n° 3 543 D 73 S  
ISSN0293-6003

\*

Imprimé par nos soins

## 1) Rémunération

- Si vos services antérieurs vous permettent de bénéficier d'un reclassement, vous serez payés **rétroactivement** au 3ème, 4ème, 5ème... échelon à partir du 1er septembre de cette année, une fois votre dossier réglé. Pour connaître le montant de votre traitement, reportez vous à notre site [www.cnga.fr](http://www.cnga.fr)

### Le CNGA dit NON

- à un système de mutation complexe, souvent injuste, et qui décourage les jeunes collègues,
- aux remplacements obligatoires des professeurs absents par leurs collègues de l'établissement,
- à un conseil pédagogique qui dicterait ses choix en matière de méthodes pédagogiques, de notation et d'évaluation des élèves.

### Le CNGA est POUR

- une gestion des personnels plus humaine, plus respectueuse des personnes,
- le respect de la liberté pédagogique des professeurs,
- la réhabilitation de l'autorité de l'Ecole : sécurité, respect des règlements, mais aussi des valeurs du savoir,
- un enseignement diversifié qui prenne en compte, dès le collège, la diversité des élèves,
- un enseignement technologique aux objectifs mieux définis,
- un enseignement professionnel mieux considéré,
- des examens et diplômes nationaux fiables, c'est-à-dire à l'abri des pressions de toutes sortes.

Catégories	Echelon	Indice	Mensuel Net
Certifiés P.L.P. , PEPS, CPE	1	348	<b>1304 €</b>
	2	375	<b>1405 €</b>
	3	394	<b>1476 €</b>
Agrégés	1	378	<b>1416 €</b>
	2	435	<b>1630 €</b>
	3	477	<b>1787 €</b>

Le traitement est à moduler (à la hausse) en fonction de la valeur de votre Indemnité de Résidence, de vos prestations familiales, du supplément familial de traitement.

## 2) Congés

- Les stagiaires bénéficient, comme les titulaires, des congés de **maternité, paternité, congé parental**, ainsi que des congés de **maladie**, longue maladie et longue durée.
- Une fois **titulaires**, vous aurez le droit de demander un congé de **non-activité pour études**, un congé de **formation professionnelle** (en justifiant de la formation suivie) ou une **disponibilité** (pour études, raison familiale, convenance personnelle...).

## Le CNGA revendique et formule des propositions

- *sur les questions de fond* : respect de la **neutralité et de laïcité** de l'enseignement public ; respect de notre **statut** de fonctionnaire de l'Etat et de professeur.
- *sur les problèmes d'actualité* : la décentralisation, les changements de programmes, d'horaires...

## ADHESION - ABONNEMENT tarif spécial stagiaires IUFM (Année scolaire 2005-2006)

Académie : .....

M., Mme, Mlle : ..... Prénom : ..... Tél. : .....

Adresse personnelle : .....

Etablissement scolaire : .....

e-mail :

Catégorie et Fonction ..... Discipline .....

- \*ADHÈRE au CNGA (avec abonnement à l'UA gratuit). Tarif spécial stagiaire : 90 € pour 1 an

- \*M'abonne seulement à l'UA (40 € pour 1 an)

\* (Rayer la mention inutile)

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS

A..... le.....

Signature